



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Délibérations

Conseil Communautaire



Séance du Jeudi 23 Septembre 2021

Nombre de membres en exercice : 61
Nombre de membres présents : 45
Nombre de membres ayant
donné pouvoir : 9
Nombre de membres excusés : 5
Nombre de membres absents : 2

Date de convocation :
17 septembre 2021

Acte rendu exécutoire après visa du
contrôle de légalité le :

: 1 OCT. 2021

et affichage le :

1 OCT. 2021

8 - Domaines de compétences par thèmes
8.8 - Environnement

Objet : Contrat d'Objectifs Territorial (COT)

L'an 2021, le 23 septembre à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid-19, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Président.



Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers communautaires le 17 septembre 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le 17 septembre 2021.

Mme Marie-Ange CORDIER a été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT applicable à l'EPCI en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT	X				
Mme Nathalie BOUILLARD	X				
Mme Catherine CAILLY	X				
M. Pascal DALIGAULT	X				
M. Sylvain DELANGE	X				
Mme Valérie DESQUESNE	X				
M. Jean ELISABETH			X : Mme Valérie DESQUESNE		
Mme Najat LEMERAY	X				
LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD		X : M. Arnaud BREARD			
PERIGNY					
Mme Jean-Christophe MEUNIER	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
PONTECOULANT					
M. Jean-Pierre MOURICE				X	
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO				X	
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL	X				
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET	X				
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT	X				
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUAULT	X				
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY	X				
M. Georges RAVENEL	X				
PONT-BELLANGER					
M. Christian MARIETTE	X				
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE	X				
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	X				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN	X				
M. Alain DECLOMESNIL	X				
M. Régis DELIQUAIRE	X				
M. Didier DUCHEMIN	X				
M. Marc GUILLAUMIN	X				
M. Francis HERMON	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Eric MARTIN	X				
Mme Natacha MASSIEU					X
Mme Sandrine SAMSON				X : M. Marc GUILLAUMIN	
Mme Cyndi THOMAS				X : M. Eric MARTIN	

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents	
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir		
VALDALLIERE						
M. Jean-Paul ANGENEAU	X					
Mme Isabelle BACHELOT					X	
M. Frédéric BROGNIART				X : M. Jean-Paul ANGENEAU		
Mme Caroline CHANU				X : M. Serge COUASNON		
M. Gilles FAUCON	X					
Mme Brigitte MENNIER					X	
Mme Sabrina SCOLA						X
VIRE NORMANDIE						
M. Marc ANDREU SABATER	X					
Mme Marie-Noëlle BALLE				X : Mme Annie ROSSI		
Mme Cindy BAUDRON					X	
M. Lucien BAZIN	X					
Mme Marie-Ange CORDIER	X					
M. Serge COUASNON	X					
Mme Nicole DESMOTTES	X					
M. Corentin GOETHALS	X					
Mme Catherine MADELAINE	X					
M. Gilles MALOISEL	X					
M. Pascal MARTIN				X : Mme Jane PIGAULT		
M. Gérard MARY				X : Mme Valérie OLLIVIER		
Mme Marie-Odile MOREL	X					
Mme Valérie OLLIVIER	X					
M. Régis PICOT				X : Mme Catherine MADELAINE		
Mme Jane PIGAULT	X					
Mme Annie ROSSI	X					
M. Guy VELANY	X					
TOTAL	44	1	9	5	2	
Nombre de Membres en exercice	61					
Nombre de conseillers présents	45					
Quorum En raison de la période de crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19, et jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, le quorum est fixé à un tiers des membres en exercice présents (IV de l'article 6 de la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020)	21					
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs*) *En raison de la période de crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19, et jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, un conseiller peut-être porteur de deux pouvoirs (IV de l'article 6 de la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020)	54					

Mme Catherine GOURNEY LECONTE donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Le COT est un Contrat d'Objectifs Territorial, d'une durée de 4 ans, proposé par l'ADEME. Il est complémentaire aux contrats de relance et de transition écologique (CRTE) et représente une aide à l'élaboration et au suivi des plans climat air-énergie territoriaux (PCAET).

4 territoires ont été sélectionnés en Normandie afin de bénéficier de ce dispositif :

- CdC Franville Terre et Mer
- CdC Caux Austreberthe
- CdC Pays de Falaise
- Intercom de la Vire au Noireau

Il s'appuie sur les référentiels Cit'Ergie et Economie circulaire.

Une réunion de présentation du contrat a lieu en Sous-Préfecture de Vire, le 26 avril, en présence des services de l'ADEME, des représentants de l'Intercom de la Vire au Noireau et de M. le Sous-Préfet.

Objectifs :

- Intégrer une démarche transversale climat, air, énergie et économie circulaire
- Organiser ou améliorer la gouvernance interne/externe
- Réaliser un état des lieux des politiques actuelles et compléter les diagnostics territoriaux
- Bâtir un plan d'action opérationnel
- Mettre en œuvre et suivre le plan d'action dans une démarche d'amélioration continue

Le COT est mis en œuvre en 2 temps :

- **Phase 1** : elle permet à la collectivité, d'organiser ou d'améliorer une gouvernance interne et externe, de faire l'état des lieux de la performance de sa politique Energie climat et Economie circulaire, de compléter ses diagnostics territoriaux et de bâtir un premier plan d'action opérationnel dans le cadre de ses politiques structurantes.
- **Phase 2** : la collectivité met en œuvre le programme d'actions et le complète de manière itérative pour progresser dans sa politique de transition écologique et énergétique (TEE).

Une enveloppe financière maximale de 350 000 € est destinée à la collectivité. Elle se divise de la façon suivante :

- Une aide forfaitaire de 75 000 € est attribuée au titre du soutien à l'animation, des compléments de diagnostics territoriaux, aux actions de communication et de mobilisation, de formation, sensibilisation et aux études – suivi.
- Une aide variable de 275 000 € constituée :
 - o d'une aide additionnelle variable attribuée en fonction de la progression dans les référentiels Cit'ergie et Economie Circulaire au terme de la phase 2.
 - o d'une aide additionnelle optionnelle de 50 000 € maximum sur atteinte d'objectifs territoriaux spécifiques fixés par la Direction Régionale de l'ADEME.

Les étapes à suivre :



Approche budgétaire prévisionnelle :

		Dépenses			Recettes	
		Type dépense	Précision	Montant HT		
Année 1	Dépenses de personnel		Chargée de mission animation COT (0,7 ETP)	27 000 €	ADEME	75 000 €
	Prestation extérieure		Accompagnement diagnostic territorial Economie circulaire	60 000 €	Autofinancement	12 000 €
	Sous-total Année 1			87 000 €	Sous-total Année 1	87 000 €
Années 2-3-4	Dépenses de personnel		Chargée de mission animation COT (0,7 ETP)	81 000 €	ADEME	275 000 €
	Prestation extérieure		Elaboration d'un schéma des mobilités	200 000 €		
	Communication/formation/animation			30 000 €	Autofinancement	72 000 €
	Actions économie circulaire (filières à enjeux)			36 000 €		
	Sous-total Années 2-3-4			347 000 €	Sous-total Années 2-3-4	347 000 €
TOTAL dépenses				434 000 €	TOTAL recettes	434 000 €
dont :						
		Années	ADEME	350 000 €		
		1-2-3-4	Autofinancement	84 000 €		

Suivant les avis favorables de la commission « Transition Energétique » réunie le 3 septembre 2021 et du Bureau communautaire réuni le 13 septembre 2021, il est demandé au Conseil communautaire de bien vouloir se prononcer sur :

- l'engagement dans le Contrat d'Objectifs Territorial (COT)
- la signature de la convention avec l'ADEME
- prévoir les inscriptions budgétaires au budget principal 2022.

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour : **54** Contre : **0** Abstentions : **0**

Adopté à la majorité Adopté à l'unanimité Non adopté

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

Le Président,
M. Marc ANDREU SABATER

